



AGENTS DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE

CORRECTION DU PROCESSUS DE CALCUL DE L'ANCIENNETÉ

UNE VICTOIRE POUR LA TRANSPARENCE !

Nous avons remarqué des erreurs dans les listings qui concernaient l'ancienneté sur la qualification d'un certain nombre d'agents et nous avons interpellé la direction. **Explications.**



LES ERREURS IDENTIFIÉES PAR L'UNSA CONCERNAIENT LES AGENTS AYANT ÉTÉ MUTÉS ET OBLIGÉS DE RENDRE LEUR QUALIFICATION.

À LA SUITE DE NOTRE DÉMARCHÉ

La direction a pris acte et a régularisé les agents lésés (en tout cas ceux dont nous avons identifié le problème). Elle a donc mis à jour leur situation sur le listing de notations 2024.

L'UNSA-FERROVIAIRE, TOUJOURS EN VIGILANCE

Cette correction démontre l'importance de votre voix dans la préservation de vos droits. Nous tenons à rappeler que la méthode de calcul de l'ancienneté est précisément définie à l'article 12 du GRH 00271. Ensemble, nous avons réussi à garantir la transparence et l'équité dans notre système de notations. Cependant, nous restons vigilants pour que de telles erreurs ne se reproduisent pas à l'avenir.

BON À SAVOIR

Si vous étiez concernés et non régularisés, n'hésitez pas à prendre contact avec vos délégués de commission UNSA-Ferroviaire !

**EXÉCUTION
LES DATES À
RETENIR & VOS
DÉLÉGUÉS DE
COMMISSION**



**REMISE
DES NOTES**
› 27 février.

**DATE LIMITE DES
RÉCLAMATIONS**
› 11 mars.

**COMMISSION
DE NOTATION**
› 13 mars.

QUI CONTACTER ?
› Laurent Doff
› Benoit Dubus
› Deborah Siduron
› Eddy Lima-Pereira



CONTACTEZ-NOUS !
unsasugenotations@gmail.com



UNSA-FERROVIAIRE